

Pétition contre les franchises médicales et pour l'accès aux soins pour tous !

« FRANCHISE » SUR LES SOINS : L'ASSURANCE MALADIE SOLIDAIRE EN DANGER

Nicolas Sarkozy a annoncé la création de franchises médicales au prétexte de financer les plans « cancer et Alzheimer ».

Plus ça va plus on fait payer les malades : Déremboursements incohérents, augmentation du « ticket modérateur » sur des soins courants, généralisation des dépassements tarifaires pour les médecins spécialistes, invention du forfait de 1€ par acte de soins ou de biologie, du forfait de 18 euros sur les actes supérieurs à 91€, l'actuelle majorité a multiplié les atteintes à la prise en charge solidaire des soins.

Nous, professionnels de santé, acteurs du monde associatif ou médico-social, universitaires, représentants des usagers et/ou usagers du système de santé dénonçons les RISQUES MAJEURS D'UNE TELLE FRANCHISE :

Franchise = Régression sociale : Dans son principe même une franchise d'un montant identique pour tous « pèsera » différemment selon les revenus. C'est la fin d'un système d'assurance maladie solidaire dans lequel chacun cotise selon son revenu et qui protège, équitablement, les individus en bonne santé et les malades. On quitte la logique de la solidarité pour celle de l'assurance privée.

Franchise = Menace sur l'accès aux soins des plus modestes : Dans une France où vivent plus de 3 millions de chômeurs et 7 millions de « travailleurs pauvres », 100 € de soins de santé non remboursés ce n'est pas rien... Et ce sont eux qui seront les premières victimes de la franchise si jamais elle voit le jour. La franchise, c'est la remise en cause de ce progrès social et sanitaire évident qu'avait été la création de la CMU.

Franchise = Menace sur l'accès aux soins primaires et la santé publique : Pour les « gros consommateurs », c'est-à-dire les patients atteints de maladies lourdes, il n'y aura pas le choix : il faudra payer. Mais au-dessus du montant de la franchise, ce sera sinon gratuit du moins « comme avant ». La cible de cette mesure ce sont surtout les petits ou moyens consommateurs qu'il faut dissuader de se faire soigner pour des maladies apparemment moins sévères (celles qui, non soignées, peuvent justement s'aggraver) et bien évidemment pour les actes de prévention que l'on croit toujours pouvoir « reporter » à plus tard. L'inverse d'une politique cohérente de santé publique.

Franchise = Remise en cause du « tiers payant » : Les professionnels de santé ne pouvant savoir si le montant de la franchise a, ou non, déjà été acquitté, les patients devront systématiquement faire intégralement « l'avance de frais ». Ce qui constituerait un obstacle supplémentaire à l'accès aux soins des plus modestes.

Franchise = Porte ouverte à l'escalade : Nicolas Sarkozy ne s'en est pas caché, cette franchise sera « modulable » c'est-à-dire que « si les dépenses augmentent et si le déficit augmente on pourrait augmenter le montant », et comme les dépenses augmenteront, inéluctablement, la franchise augmentera, non moins inéluctablement, et avec elle augmentera la gravité de ses effets pervers. **Le forfait hospitalier était à 3 € en 1983 il est aujourd'hui à 18 € !**

Nous refusons l'instauration d'une telle « FRANCHISE », socialement injuste, économiquement inefficace et dangereuse pour la santé publique.

Nom Prénom	Adresse	Profession	Signature

Premiers signataires : Union syndicale Solidaires 59/62, FSU 59 et 62, CFDT Lille, SDEN CGT Nord, Confédération paysanne, SUD santé sociaux 59-62, Aides, LDH, ATTAC Lille, ATTAC Roubaix Tourcoing, ATTAC Villeneuve d'Ascq, AC ! Nord Pas de Calais, Femmes Solidaires Nord , LCR, les Alternatifs...

